

PRÉFET DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

Documents d'urbanisme

Accusé de réception

Le Préfet des Alpes de Haute-Provence

La Sous-Préfète de Forcalquier

ATTESTE

▶ du dépôt par la commune de : Aubignosc

▶ à la date du 27 décembre 2018

de cinq exemplaires :

**de la Révision Allégée numéro 1 du Plan Local d'Urbanisme – Dossier
d'Approbation en Conseil Municipal**

Chaque dossier contient :

- 1 les pièces administratives
- 2 le rapport de présentation
- 3 le zonage (plan 3,2)
- 4 règlement modifié
- 5 OAP



Il est rappelé que les preuves de publicité doivent être adressées à la DDT.

Celles-ci conditionnent la date d'opposabilité des documents avant envois aux services concernés DDT, SDAP, ARS.

Cet accusé de réception ne préjuge pas des observations éventuelles qui pourront être formulées dans le cadre de l'exercice du contrôle de légalité